

# Le Parti chrétien-social (CSV) va-t-il retrouver le pouvoir au Luxembourg ?

Le 16 novembre 2022, les autorités luxembourgeoises ont annoncé la tenue des élections législatives le 8 octobre dans le Grand-Duché. Comme en 1999, ainsi que lors de l'année 2017-2018 où ces deux scrutins avaient eu lieu en moins d'un an, le Luxembourg vit donc en 2023 une « super année » électorale puisque la population est appelée à renouveler les 60 membres de la Chambre des députés, chambre unique du Parlement, après avoir désigné les représentants des 100 conseils communaux que compte le pays le 11 juin.

Le Parti chrétien-social (PCS/CSV), premier parti d'opposition, s'est imposé lors de ce [scrutin municipal](#). Il est arrivé en première position dans les 56 plus grandes villes du Grand-Duché. Le Parti socialiste (POSL/LSAP) s'est maintenu dans l'ensemble du pays, dans son fief du sud, il a obtenu ses résultats les plus élevés. Les Verts peuvent être déçus par les scores de leurs candidats à l'inverse du Parti démocrate (PD/DP) du Premier ministre sortant Xavier Bettel qui peut être satisfait. L'histoire nous apprend toutefois que le contexte et les enjeux des deux élections sont très différents et que le scrutin communal du 11 juin ne permet pas de faire des prédictions sur ce qu'il adviendra le 8 octobre au niveau national.

643 [candidats](#) issus de 12 partis politiques sont en lice pour le scrutin législatif ; 57 des 60 députés actuels sont candidats à leur réélection. La campagne électorale a débuté le 4 septembre.

Les dernières élections législatives du 14 octobre 2018 avaient vu le recul des partis traditionnels. Les trois principaux partis – Parti chrétien-social, Parti socialiste ouvrier et Parti démocrate – avaient perdu des sièges. Les « petits » partis et, dans une moindre mesure, les partis populistes ou radicaux avaient progressé et les Verts/Dei Greng (LV-DG) avaient été considérés comme les gagnants du scrutin. A l'issue de ce scrutin, législatives, la coalition gouvernementale sortante comprenant outre le Parti démocrate, le Parti socialiste ouvrier et les écologistes et emmenée par Xavier Bettel avait été reconduite.

L'étude Polindex 2023, réalisée par la Chaire de recherche en études parlementaires et l'institut d'opinion Ilres, qui dresse un portrait socio-démographique de l'électorat, a révélé que le logement constituait l'enjeu prioritaire du scrutin pour les Luxembourgeois qui sont, dans leur très grande majorité, propriétaires. L'étude a montré que les plus âgés des électeurs votent davantage que leurs compatriotes en faveur du Parti chrétien-social et du Parti socialiste ouvrier. Les électeurs les moins fortunés et les moins diplômés sont plus nombreux que les autres à accorder leur voix au Parti réformiste d'alternative démocratique (ADR).

Selon une enquête d'opinion réalisée par l'institut Ilres pour le groupe multimédia RTL et le quotidien *Luxemburger Wort* en août dernier, le Parti chrétien-social (CSV) arriverait en tête des élections du 8 octobre avec 28,3% des suffrages. Il est en hausse dans les sondages ces dernières semaines. Le Parti socialiste ouvrier prendrait la 2e place avec 19,8% suivi du Parti démocrate avec 17,4%. Les Verts sont en recul avec 10,7% ; le Parti pirate (PPL) est crédité de 9,9%, en hausse ces dernières semaines ; le Parti réformiste d'alternative démocratique de 6,9% (en baisse) et enfin La Gauche/Dei Lenk (LG/DL) de 5%.

Le Premier ministre sortant, Xavier Bettel, est toujours l'homme politique le plus apprécié de ses compatriotes : il recueille 34% d'opinions favorables. Enfin, 39% des personnes interrogées se disent favorables à une coalition à 2 partis tandis que 29% préféreraient voir 3 partis siéger au gouvernement. Au Luxembourg, comme

## 02

## LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

ailleurs, on constate une fragmentation politique et un accroissement du nombre de partis.

Le Parti démocrate fait campagne sur le bilan de son action au gouvernement. Dans son programme, il a défini 6 thèmes, dont le logement, la transition énergétique et le pouvoir d'achat. Il maintient son projet de réforme fiscale, promesse non tenue de la précédente législature, qui propose l'établissement d'une seule tranche d'imposition. Il s'oppose à la réduction du temps de travail hebdomadaire à 36 heures et à l'augmentation de la fiscalité des entreprises et il souhaite exonérer d'impôt les heures supplémentaires des fonctionnaires. Il est ouvert à toute proposition de collaboration avec les autres partis mais refuse toute alliance avec les extrêmes, c'est-à-dire le Parti réformiste d'alternative démocratique et La Gauche/Dei Lenk.

La vice-Première ministre, Paulette Lenert, longtemps personnalité politique préférée des Luxembourgeois (elle est désormais détrônée par Xavier Bettel et par la tête de liste du Parti chrétien-social Luc Frieden) a été désignée comme la cheffe de file du Parti socialiste. Le programme des socialistes est centré sur les questions de logement, de santé et de fiscalité. Il prévoit de lutter contre la spéculation foncière et se bat pour que les revenus inférieurs au salaire minimum ne soient pas imposés. Il souhaite créer deux tranches d'imposition supplémentaires pour les revenus les plus élevés, soit ceux supérieurs à 300 000 ou 500 000 € par an. Il est favorable au passage de 40 à 38 heures de travail hebdomadaire et à l'établissement d'une sixième semaine de congés annuels. Il se montre ouvert à une alliance avec le Parti chrétien-social dans un futur gouvernement. Les 2 partis ont gouverné ensemble durant 43 ans depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Petite surprise : l'ancien ministre des Finances (1998-2013) et de la Justice (1998-2009) Luc Frieden a été choisi comme tête de liste par le Parti chrétien-social. En retrait de la scène politique depuis une dizaine d'années, l'homme est l'actuel président de la Chambre de commerce et de l'Eurochambre. Pour lui, le Parti chrétien-social est un « *grand parti du centre et populaire* » qu'il veut voir revenir aux affaires après deux législatures

passées dans l'opposition. Le CSV s'est fixé 10 priorités. Il souhaite réformer la politique de santé (en aménageant des maisons médicales ouvertes tous les jours), du logement (en associant l'Etat au secteur privé pour créer des logements et en réduisant la TVA de 17% à 3% pour les investisseurs dans le secteur de la construction) et de la sécurité intérieure (par le recrutement de 700 policiers sur 5 ans et le renforcement de la vidéosurveillance). Il veut augmenter le pouvoir d'achat des Luxembourgeois et rendre le système fiscal plus équitable en réduisant les impôts pour tous les contribuables (en ralentissant la progression des tranches d'imposition). Enfin, il propose des mesures de déductions fiscales durant les 3 premières années d'emploi pour les jeunes qui commencent à travailler.

Si les trois partis composant le gouvernement estiment avoir fait ensemble du bon travail en ayant su trouver de « bons compromis », Luc Frieden considère que « *la coalition à 3 partis ne peut désormais plus avancer, les uns bloquant les autres* ».

Sam Tanson, ministre sortante de la Justice et de la Culture, a été désignée par Les Verts/Dei Greng comme tête de liste. Le parti, qui est en recul dans les sondages et dont les résultats au scrutin communal du 11 juin ont été décevants, fait campagne sur son bilan au gouvernement. Il rappelle que les investissements pour la transition écologique atteignent désormais 174 millions € en 2022 (ils étaient de seulement 40 millions e en 2017). Il est favorable au doublement des aides financières individuelles et à la protection des bâtiments sur le plan énergétique ainsi que des investissements dans les infrastructures ferroviaires. Il aime à rappeler que la production d'énergie renouvelable est passé de 3,5% à 12% au Luxembourg au cours de la dernière législature. Son programme met l'accent sur les mesures nécessaires pour accompagner la transition écologique auprès des Luxembourgeois.

Fred Keup est la tête de liste du Parti réformiste d'alternative démocratique (ADR). Le parti a choisi pour slogan « *Aimer le Luxembourg* » et espère décrocher au moins 5 sièges le 8 octobre pour être en mesure de former un groupe parlementaire. Son programme est centré sur la croissance, le logement, la sécurité et la famille. Le parti veut sortir du « *piège de la croissance* », c'est-à-dire qu'il plaide pour « *une croissance modérée* ».

« Si le parti réussit à intégrer le prochain gouvernement, nous comptons proposer un référendum sur le modèle de croissance » a déclaré Fred Keup. Il souhaite organiser un référendum sur l'immigration car selon lui « En l'espace de 20 ans, nous sommes passés d'une population de 400 000 personnes à 650 000 personnes et cela nous pose nombre de problèmes majeurs. Le prix élevé de l'immobilier vient de là, tout comme les embouteillages quasi permanents sur nos routes mais aussi la surcharge du système de santé, le manque de personnel, etc. ».

Le Parti pirate, qui a choisi pour slogan « Des solutions équitables pour aujourd'hui et pour demain », vise 5 sièges et la formation d'un groupe parlementaire. Il se bat pour l'abolition des tranches d'imposition et « pour un système de taxation dans lequel chaque personne est traitée de la même manière » a indiqué la tête de liste du parti, Sven Clement. « Nos propositions soulageraient environ 90% des ménages » a-t-il souligné. Les Pirates sont favorables au versement mensuel d'un bonus climatique qui récompenserait les comportements respectueux de l'environnement « au lieu de toujours mettre en place des sanctions ». « Nous sommes un parti radicalement centriste, nous n'avons pas un électorat protestataire » affirme Sven Clement.

La Gauche/Dei Lenk (LG/DL) n'a pas choisi de tête de liste. Le parti se bat pour le plafonnement des loyers, l'augmentation du salaire minimum de 300 € par mois, la semaine de 32 heures hebdomadaires à l'horizon 2030 sans perte de salaire et la réintroduction de l'impôt sur la fortune. Il est également favorable à la sortie du Luxembourg de l'OTAN.

## LE SYSTÈME POLITIQUE LUXEMBOURGEOIS

Le Luxembourg est une monarchie constitutionnelle dirigé par le Grand-Duc Henri. Le parlement est monocaméral : la Chambre des députés compte 60 représentants, élus pour 5 ans au système proportionnel de liste selon le principe du plus petit quotient électoral. Les candidatures isolées, considérées chacune comme une liste, sont acceptées.

Pour les élections législatives, le Grand-Duché est divisé en 4 circonscriptions : le sud (cantons d'Esch-sur-Azette et de Capellen) élit 23 députés ; le centre (cantons de

Luxembourg et de Mersch) 21 ; le nord (cantons de Diekirch, Redange, Wiltz, Clervaux et Vianden) 9, et l'est (cantons de Grevenmacher, Remich et Echternach) 7.

Les candidats doivent être âgés d'au moins 21 ans. Selon l'article 135 de la Loi électorale, les listes souhaitant faire acte de candidature doivent être présentées par au moins 25 électeurs de la circonscription où la liste se présente ou un député élu de cette même circonscription, ou encore par 3 conseillers communaux élus dans une ou plusieurs villes de la circonscription. Chaque liste doit être déposée au moins 60 jours avant le scrutin.

Dans le Grand-Duché, chaque électeur dispose d'un nombre de suffrages égal à celui des députés à élire dans sa circonscription. L'électeur peut exercer un « vote en case de tête », c'est-à-dire attribuer une voix à chacun des candidats d'une même liste. Il peut aussi se prononcer en faveur de candidats issus de plusieurs listes différentes ou encore faire un « vote doublé », c'est-à-dire voter deux fois (au maximum) pour l'un des candidats d'une même liste. Il est enfin libre de mêler ces 2 dernières façons de voter, par exemple en utilisant le vote doublé sur plusieurs candidats de listes différentes. La répartition des sièges se fait selon la méthode d'Hagenbach-Bischoff.

Le vote est obligatoire. Les Luxembourgeois résidant à l'étranger ou en dehors de la commune où ils sont appelés à voter ou âgés de plus de 75 ans sont toutefois exemptés de cette obligation. L'abstention non justifiée est punie d'une amende de 100 à 250 € et peut atteindre 500 ou 1 000 € en cas de récidive dans les 5 ans qui suivent le scrutin. L'électeur peut également être radié des listes électorales ou se voir refusé toute nomination, promotion ou distinction. Le pays ne connaît pas le vote par procuration. Dans la réalité, il est très rare que les abstentionnistes soient poursuivis.

Au Luxembourg, tout projet de loi est soumis, au parlement, à un double vote. L'article 59 de la Constitution oblige en effet les députés à se prononcer deux fois sur un texte de loi. Un intervalle d'au moins 3 mois doit être respecté entre les 2 votes.

7 partis politiques sont représentés à la Chambre des députés :

**Élections législatives au Luxembourg**

8 octobre 2023

- le Parti chrétien-social (PCS/CVS), fondé en 1944 et présidé par Claude Wisler et Elisabeth Margue, possède 21 sièges ;
- le Parti démocratique (PD/DP) du Premier ministre sortant Xavier Bettel, fondé en 1955 et dirigé par Lex Delles, possède 12 sièges ;
- le Parti ouvrier socialiste (POSL/LSAP), parti créé en 1902, membre de la coalition gouvernementale sortante, et présidé par Dan Biancalana et Francine Closener, compte 10 députés ;
- Les Verts/Dei Greng (LV-DG), parti créé en 1983 et conduit par Djuna Bernard et Meris Sehovic, sont membres de la coalition gouvernementale sortante. Ils comptent 9 députés ;
- le Parti réformiste d'alternative démocratique (ADR), parti populiste de droite créé en 1987 et emmené par Fred Keup, possède 4 sièges ;
- La Gauche/Dei Lenk (LG/DL), parti d'extrême gauche fondé en 1999, compte 2 députés ;
- le Parti pirate (PPL), créé en 2009 et qui se définit comme un parti centriste, présidé par Starsky Flor et Rebecca Lau, possède 2 sièges.

**Rappel des résultats des élections législatives du 14 octobre 2018 au Luxembourg**

Participation : 92,76%

Partis politiques	Nombre de voix obtenues	Pourcentage des suffrages recueillis	Nombre de sièges
<b>Parti chrétien-social (PCS/CVS)</b>	999 360	28,31	21
<b>Parti ouvrier socialiste (POSL/LSAP)</b>	621 221	17,60	10
<b>Parti démocratique (PD/DP)</b>	597 075	16,92	12
<b>Les Verts/Dei Greng (LV-DG)</b>	533 919	15,13	9
<b>Parti réformiste d'alternative démocratique (ADR)</b>	292 364	8,28	4
<b>Parti pirate (PPL)</b>	227 551	6,45	2
<b>La Gauche/Dei Lenk (LG/DL)</b>	193 591	5,48	2
<b>Parti communiste luxembourgeois (KPL)</b>	44 912	1,27	0
<b>Démocratie</b>	10 328	0,29	0
<b>Les Conservateurs (K)</b>	9 516	0,27	0

Source : <https://elections.public.lu/fr/elections-legislatives/2018.html>

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :

**[www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu)**

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.  
© Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2024

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.